

INTRODUCTION

Face aux défis de l'éradication de la pauvreté et la gestion de l'environnement, l'Etat burkinabè a adopté depuis 1998, les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). La stratégie pour atteindre cet objectif se traduit notamment par la mise en place au niveau local de Comités Locaux de l'Eau (CLE). Cependant, la complexité des droits de propriété sur l'eau est souvent un défi pour la mise en place d'activités pratiques.

Objectifs de l'étude: Analyser

- le rôle des autorités coutumières dans la gestion des ressources en eau, leur représentation sociale sur l'eau
- la dynamique qui découle de la cohabitation entre les savoirs coutumiers et les savoirs liés à la GIRE.

METHODOLOGIE

- Techniques **socioanthropologiques** : entretiens semi-directifs, observations directes, analyse de documents scientifiques et de données secondaires
- Etude menée dans **26 localités** (villages, communes rurales et urbaines) du **bassin de la Bougouriba 7 dans le sud Ouest du Burkina Faso**
- Production de données empiriques en trois phases en adoptant une stratégie de parenté à plaisanterie avec les enquêtés.
- Le traitement des données s'est fait par **déconstruction des discours et analyse thématique de contenu.**

RESULTATS

Un peuplement lié à l'eau

La recherche de points d'eau et de terres fertiles a été à l'origine de l'installation des peuples par vagues successives dans le bassin de la Bougouriba vers le 18ème siècle.

Droits coutumiers et stratégies socioculturelles des autorités coutumières sur les ressources en eau demeurent prédominants

- L'autel de la terre et celui de l'eau sont les lieux d'expression des droits de la terre et de l'eau relevant du régime coutumier. Ces droits coutumiers détenus par les chefs de terre sont inaliénables et constituent des marqueurs identitaires hérités de père en fils.
- Les règles coutumières d'accès, de contrôle, de partage des ressources en eau (usage domestique, pêche, l'abreuvement, l'orpaillage) continuent d'être suivies.

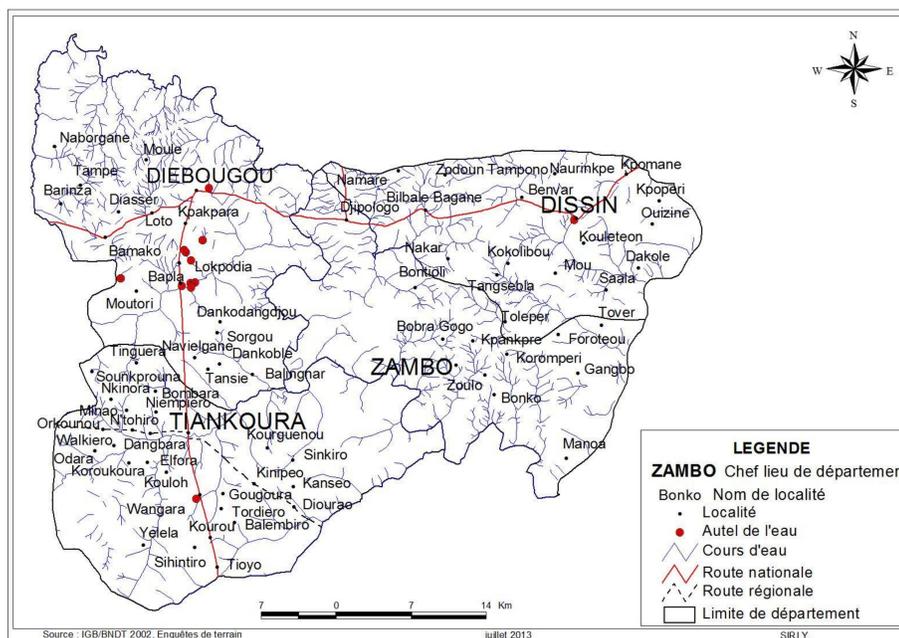


Barrage de Bapla, © Venot, 2010

- Les autorités coutumières sont les premiers médiateurs sociaux sollicités en cas de conflits

Cohabitation entre légalité et légitimité dans la gestion des eaux de la Bougouriba ?

- La fonctionnalité du système de gestion moderne de l'eau centraliste, technocratique et dirigiste prend peu en compte le statut des autorités coutumières et leurs rapports à l'eau.
- Les autorités coutumières sont peu informées des règles modernes de gestion de l'eau, et notamment du rôle du CLE.



CONCLUSION

- La gestion des eaux continue à obéir aux règles coutumières locales. Les droits coutumiers sur les ressources en eau se renouvellent par les offrandes offertes par les chefs de terres (Djan, Lobi, Dagara et Birifor) aux dieux de l'eau et de la terre à travers leurs autels pour préserver l'équilibre environnemental.
- L'étude montre une méconnaissance réciproque des modes de gestion de l'eau par les représentants des systèmes modernes et coutumiers

L'atteinte des objectifs des institutions modernes de gestion de l'eau notamment, les CLE notamment, dépendra de la capacité des acteurs à travailler concrètement et du degré d'implication des autorités coutumières ou locales.